



Délais légaux assurances-vies

Par badpanda007

Bonjour à tous,

Bénéficiaire d'une assurance-vie :

- décès décembre 2025
- prise de contact avec Axa début mars, documents d'identité envoyés, il ne manquait que l'acte de notoriété pour établir que j'étais bien bénéficiaire (clause "mes héritiers).
- Reçu l'acte de notoriété et envoyé à Axa le 11septembre,
- plus de 15jours aujourd'hui.

Je les ai relancé vendredi 25septembre en citant l'article de loi concernant les délais légaux de 15jours.

- Réponse reçue aujourd'hui : oui votre dossier est en cours d'étude. Sachant qu'on ne m'a demandé aucun formulaire ni rien au cours du délai des 15jours, est-ce que le délai des 1mois pour verser le capital court maintenant ? Ou est-ce qu'il court une fois que l'assurance demande la liste complète des documents dont ils ont besoin même si hors délai de 15jours ?

Pas sûre d'être claire désolée. Merci d'avance !